



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Protection des consommateurs

Question écrite n° 6876

Texte de la question

M. Dominique Baudis appelle l'attention de M. le ministre de l'économie sur la situation des centres locaux d'information sur les prix (CLIP). Les responsables de ces services d'information de la vie économique locale, gérés sous convention avec l'Etat, sont inquiets du fait de l'importante réduction budgétaire annoncée par le ministère de l'économie. Ils estiment que cette décision sera préjudiciable pour les consommateurs car les CLIP n'auront plus les moyens de mener à bien leurs actions et que, de plus, cette diminution conséquente des financements entraînera la suppression de postes de salariés. Il lui demande donc bien vouloir prendre en compte l'intérêt de cet outil afin que les arbitrages budgétaires ne pénalisent pas la défense des consommateurs.

Texte de la réponse

Les contraintes budgétaires pour 1994 obligent le Gouvernement à prévoir d'importantes réductions sur de nombreux chapitres, et notamment celui des subventions en matière de consommation. C'est dans le souci de ne pas pénaliser les associations nationales et locales de consommateurs ainsi que les CTRC (centres techniques régionaux de la consommation) que le Gouvernement a choisi de faire porter l'essentiel de l'effort sur les CLIP (centres locaux d'information sur les prix). Créés en 1983, les CLIP avaient en effet pour vocation de lutter contre la hausse des prix. Le ralentissement de l'inflation rend donc aujourd'hui moins d'actualité l'essentiel de leur mission. Pourtant, plutôt que de procéder à leur suppression pure et simple, une réflexion a été entamée, tant par l'administration que par les CLIP eux-mêmes, pour orienter l'outil ainsi créé vers de nouvelles tâches plus adaptées à la conjoncture économique et aux besoins actuels des consommateurs. Cette reorientation impliquera une diminution notable des coûts de fonctionnement des CLIP, tandis que ceux qui ont le moins d'impact local seront fermés. L'ensemble de ces mesures permettra une économie de 4 millions de francs, sans toucher à une part importante des structures existantes. L'impact sur l'emploi sera donc limité à une vingtaine de personnes, pour la plupart employées à temps partiel, pour lesquelles des possibilités de reclassement sont activement recherchées.

Données clés

Auteur : [M. Baudis Dominique](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6876

Rubrique : Consommation

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 octobre 1993, page 3509

Réponse publiée le : 20 décembre 1993, page 4621